

Procès verbal

Le jeudi 19 février 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 14 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Henri SANNIER.

Secrétaire de la séance : Marjorie DESAINTPAUL

Présents : Henri SANNIER, Jean-Luc Bourgois, Catherine Ravel, Gérard Delabroye, Valérie FLICOURT, Daniel Blondel, Marjorie DESAINTPAUL

Représentés :

Absents et excusés : Fanny Courtois, Dominique Carbonnel, ANTOINE BROHON

Ordre du jour :

- Présentation du Compte Financier Unique (sous réserve de la résolution de la panne nationale de la plateforme Hélios CDG-D)
- Informations CABS
- Etude appel d'offres sur le choix du maître d'œuvre pour le pont (dossier envoyé le 23 janvier 2026)
- Autorisation d'engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement
- Le point des subventions (château et terrain intergénérationnel)
- Rapport sur le prix et la qualité de service public d'assainissement de l'année 2024
- Réfection voirie
- Demandes de l'association ARCHE
- Contrat PEC
- Acceptation de dons
- Organisation de la tenue du bureau de vote pour les élections municipales
- Questions diverses (Festivités Château)

*M le Maire procède à l'appel des conseillers, le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.
Mme Desaintpaul est nommée secrétaire de séance.*

Approbation du dernier procès-verbal (N° DE_001_2026)

M le Maire demande aux membres de l'Assemblée Délibérante si des remarques sont émises sur le dernier procès-verbal en date du 11 décembre 2025.

M Blondel souligne que lors de la dernière séance M le Maire avait informé que la ligne de trésorerie est à rembourser pour juillet, alors que l'échéance est au 5 juin 2026.

M le Maire répond qu'un mois de glissement est convenu.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération : adoptée

1 - Présentation du CFU

M le Maire informe avoir attendu pour convoquer le Conseil Municipal afin de pouvoir présenter les comptes 2025.

Il fait savoir que la trésorerie n'a pas pu valider le compte financier unique du fait des problèmes techniques nationaux de la plate-forme.

M Blondel propose de réunir la commission finances le lundi 2 mars. Le vote du CFU en conseil est prévu le lundi 9 mars. Il ajoute que les résultats laissent apparaître une faible avance pour débiter l'année.

M le Maire rappelle être intervenu auprès de la CABS pour demander le versement des compensations. Il informe qu'une subvention du département d'approximativement 10 000 euros pour la restauration du château est en attente de versement. Il reste à poser la plaque du département. M le Maire ajoute que pour le terrain intergénérationnel, nous pouvons compter sur la Cabs et le département.

2 - Informations CABS

M le Maire informe avoir participé à plusieurs réunions de préparation du budget. Il rappelle avoir précisé que des réductions de dépenses ont été demandées dans les domaines respectifs. Pour le tourisme, dont il a la responsabilité, M le Maire a proposé de décaler les travaux de la maison des marais à Longpré et de réduire la durée d'ouverture de certains bureaux, soit un gain de 5000 à 6000 euros. Une réunion de restitution du budget se déroulera lundi 23 février.

Il rappelle qu'il n'y aura pas de modifications pour les écoles. Concernant les services de sécurité incendie, les communes de l'ex CCA devront dorénavant régler les frais de participation aux services, qui s'élèvent pour la commune à environ 10 000 euros par an. M le Maire précise qu'auparavant les frais étaient supportés par l'ex CCA, et qu'à ce jour, il convient d'harmoniser les dispositions entre les différentes commune de la CABS.

M Blondel ajoute que cela représentera un montant de 20 000 euros pour le prochain budget, avec une possibilité de le voir retirer des compensations.

3 - Autorisation d'engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement

Autorisation d'engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement (N° DE_003_2026)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de [l'article L. 4312-6.](#)

chapitre 21

Prévu 133 017.16 € - RAR 15 768.00 € soit 117 273.16€

25% 29 318.29€

2111 1 700,00€

2116 246,25€

212 8 698,00€

2131 2 113.58€

2135 14 659.89€

2138 1 297.82€

2188 602.75€

Total : 29 318.29€

Chapitre 13 prévu 13 078€

25% 3 629.50€

Article 1321: 3 629.50 €

Délibération : adoptée

4 - Rapport sur le prix et la qualité du service public et de l' assainissement sur l'année 2024.

M le Maire laisse la parole à M Bourgois qui revient sur l'augmentation du prix de l'eau. Il informe qu'une réunion avec la Présidente du Syndicat est prévue prochainement. Le syndicat travaille en flux tendu, alors qu'auparavant les subventions s'élevaient à 80% des dépenses, elles ne représentent que de 36% des investissements actuellement. Des crédits étant déjà en cours, à ce jour leur recours est limité. Il faut compter 1 à 2 ans pour épurer les dettes. Les installations ont environ 70 ans , des travaux de rénovation sont à prévoir, d'où une hausse d'un euro le M3.

M Blondel précise qu'il serait nécessaire d'informer les usagers du désengagement de l'Etat. M le Maire ajoute que les travaux pour la rue du 11 novembre s'élèverait à 98 000 euros. M Bourgois fait part que les travaux seront réalisés en priorité selon les nécessités des maisons.

Approbation des rapports du SIAEP (N° DE_002_2026)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales notamment dans son article L.2224-5, impose aux collectivités ou établissements publics qui en ont la compétence, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'Eau Potable.

Le SIAEP de Pont- Rémy a adopté le rapport annuel au titre de l'exercice 2024 en date du 18 décembre 2025 dans sa délibération n°DL251218D.

Monsieur le Maire précise que la commune d' Eaucourt-Sur-Somme, membre du SIAEP, a été destinataire du RPQS qu'elle soumet, conformément au Code Générale des Collectivités Territoriales, à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, ouït cet exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'approuver le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable du SIAEP de Pont-Rémy au titre de l'année 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer les documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

5 - Réfection voirie

M le Maire rappelle que la CABS prend en charge l'entretien des voiries d'intérêt communautaire (voirie empruntée par le bus scolaire et reliant les villages).

Il demandera la réfection de la rue de la Fontaine lors de la prochaine réunion communautaire.

M Blondel revient sur les voiries du 8 mai et du 11 novembre dont les travaux ne sont toujours pas rectifiés.

6 - Etude appel d'offres sur le choix du maître d'œuvre pour le pont (dossier envoyé le 23 janvier 2026)

Après lecture du rapport transmis par la société Adiss, qui présente 10 offres et un refus, le Conseil privilégie le choix de la société THEOREMS, sous réserve de trouver les financements nécessaires.

M Blondel demande qui prendra en charge le financement et l'avance de trésorerie. M le Maire ajoute être en attente de réponses de la cheffe de projet, actuellement en congés maternité, mais que dans le cadre du programme "Village d'Avenir", le projet devrait être pris en charge à 100%. Il ajoute contacter le Préfet à ce sujet prochainement .

A ce titre, il est demandé de ressortir les arrêtés actés relatifs aux travaux du pont pour estimer l'aide déjà obtenue.

Un courrier de réponse aux entreprises non retenues sera envoyé.

Marché Public choix sur le maître d'oeuvre (N° DE_005_2026)

La société Adiss a réalisé une analyse des offres reçues dans le cadre du marché public pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la reconstruction du Pont d'Eaucourt sur Somme.

Il est proposé de confier la maîtrise d'œuvre à la société THEOREMS dont le siège se situe 28 rue Pierre Curie à Lille

Le conseil accepte de suivre les préconisations de la société ADISS, mais se réserve le droit d'annuler le marché si les financements de l'État et des partenaires ne seraient pas à la hauteur de la dépense qu'engendre le remplacement du Pont d'Eaucourt.

Délibération : adoptée

7 - Demandes de l'association ARCHE

M le Maire rapporte des demandes de l'Arche qui continue les travaux des sanitaires extérieurs afin de libérer ceux de la salle des fêtes lors des visites de groupes. Il rappelle pour mémoire que la commune finance une partie des matériaux en annulant la participation de 1 500 euros de l'ARCHE au titre de l'année 2026, ainsi que l'intervention du plombier et de l'électricien, qu'elle apporte également une aide ponctuelle grâce aux employés municipaux.

M le Maire laisse la parole à M Maupin qui dresse un état des lieux.

Travaux d'aménagement des sanitaires

M Maupin rappelle l'accord entre la commune et l'association sur les travaux des sanitaires. L'association avance les frais des matériaux en échange du non-paiement de la redevance annuelle de 1 500 euros. Il dresse le bilan des frais occasionnés par l' ARCHE à la commune:

- 550 euros pour l'électricité*
- 738 euros pour l'eau (salariés et visiteurs)*

Il précise néanmoins que l'échéance d'avril est trop courte au regard de la situation financière actuelle et du prix des matériaux.L'urgence est d'accueillir les visiteurs avec un service de qualité. Les urinoirs seront opérationnels d'ici un mois. Une solution est alors évoquée. L'ARCHE propose d'utiliser le local situé à côté de l'ancien vestiaire, qui compte déjà un sanitaire, et que deux sanitaires supplémentaires y soient installés. Les travaux seraient réalisés par l'association et la commune prendrait en charge les frais de plomberie et d'électricité. Un artisan est attendu vendredi pour un devis.

M Blondel ajoute que le local pourrait avoir vocation à être partagé lors d'événements ponctuels.

Le conseil valide la proposition et confirme l'annulation du premier projet de sanitaires.

Sécurisation du site du château

L'Arche informe que la toiture posée récemment continue à se dégrader. M Maupin suggère au conseil d'envisager un recours contre l'architecte.M le Maire répond que la DRAC était alors en charge du projet, il convient de s'en rapprocher.

M Maupin ajoute que le platelage de la passerelle nécessite quelques remplacements. Une réparation provisoire a été faite en 2025 et les rambardes ont été remises en état par et aux frais de l'Arche en 2024 en respectant les normes de hauteur et d'espacement.Le conseil reporte la décision au prochain conseil.

Trois arbres morts présents sur le site représentent un risque. La commune contactera M Carpentier pour l'abattage avec signature d'une convention.

Téléphonie

M Maupin informe qu'il souhaite garder son numéro de contact mais a besoin d'une connexion fibre. La commune ayant fait installé la fibre à la salle des fêtes, il propose à la commune de partager le même abonnement pour réaliser des économies:

- possibilité d'installer une ligne de téléphone sécurité*
- descendre la wi-fi sur la salle des fêtes*
- installation de 3 répéteurs afin de déployer la wi-fi sur l'aire de camping-car*

M le Maire demande le coût de l'abonnement afin de faire un comparatif.

8 - Contrat PEC

M le Maire rappelle que le contrat du meunier s'arrête le 31 mars. Il ajoute que l'agent est volontaire. L'association ARCHE rappelle avoir proposé des ventes de journées mixtes pour les groupes scolaires. M Blondel informe s'être renseigné auprès de la mission locale, mais aucun nouveau contrat aidé n'est possible à ce jour. L'Etat n'a pas encore donné de directive. Il propose de réfléchir à la possibilité de pérenniser l'emploi par un complément en qualité d'agent d'entretien mais que les finances communales y sont peu propices. Il informe que sur les 9 mois écoulés, le meunier a réalisé environ 2 000 euros de bénéfices avec les visites. Des simulations de coût seront éditées afin de voir s'il est possible d'inscrire la dépense au budget.

9 - Acceptation de dons

Délégation acceptation de dons et legs (N° DE_004_2026)

Monsieur le Maire expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président certaines des attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration de la commune, il invite l'Assemblée Délibérante à examiner cette possibilité et de vous prononcer sur ce point.

Le Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré

DONNE délégation au Maire, pour la durée de son mandat:

1° d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;

DECIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ces délégations seront exercées par le 1er adjoint.

Délibération : adoptée

10 - Questions diverses (Festivités Château)

** M le Maire informe que le PNR, dans le cadre du programme "pays d'art et d'histoire" a programmé un shot du patrimoine au château le 24 avril 2026. Il a demandé aux organisateurs de se mettre en relation avec M Maupin pour le bon déroulé.*

** M Blondel informe avoir rencontré l'assureur de la commune avec lequel une mise à jour des clauses a été étudiée. Le défibrillateur du stade devrait être pris en charge, ainsi que la remise en état de la maison des marais. Un inventaire du matériel et des bâtiments va être fait, en réfléchissant à retirer les radars pédagogiques. Il souligne que beaucoup de matériel a disparu de l'atelier, qu'il faudra être plus vigilant à l'avenir.*

* M le Maire informe que le recensement est terminé. Une seule habitation n'a pas répondu. La population continue de baisser pour compter 350 habitants à ce jour.

* M le Maire notifie d'un avis de passage de la SPA après une plainte déposée.

* Il donne information des aides apportées par le CCAS et de la mise en conformité de la citerne de gaz du saltimbanque.

* Mme Desaintpaul présente le compte-rendu du Conseil d'école. En réponse à la demande de m Blondel sur la liste des enfants scolarisés, un accès pour la commune à la plate-forme ONDE est possible afin d'obtenir les informations accessibles. Les enfants auront des cours d'escrime sur le mois d'avril. A ce titre, l'association ARSEAU a décalé ses cours afin de laisser libre la salle des fêtes pour l'école sur les créneaux demandés. La directrice a demandé la pose d'un verrou, obligatoire en cas d'alerte intrusion.

* M Blondel demande un point d'éclaircissement sur le terme employé par M le Maire sur "la privatisation" des manèges. M le Maire répond que , pris au dépourvu à la dernière minute par une annulation des prestataires retenus suite à un souci de santé, il s'est retrouvé devant l'urgence d'une décision, sous peine de compromettre la venue des manèges.

* M Blondel revient sur la réalisation du chemin entre Eaucourt et Epagne. M le Maire informe avoir écrit à Mme le Maire et l'avoir rencontrée. Il est en attente de son retour.

* Mme Ravel rend sa clef de mairie au Conseil. Les documents relatifs à la régie sont en cours d'exécution.

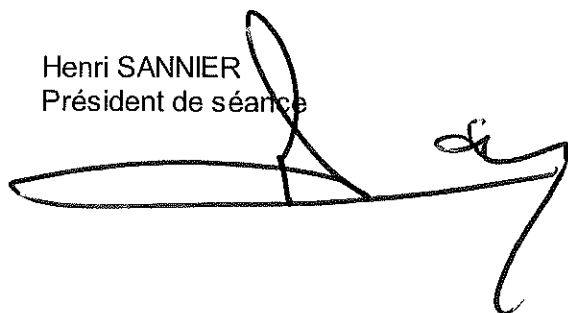
* Un prochain conseil est prévu le 9 mars.

11 - Organisation de la tenue du bureau de vote pour les élections municipales

Établissement du tableau des assesseurs: deux places sont encore à pourvoir.

Fin de séance 19h45

Henri SANNIER
Président de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'H' followed by a long horizontal stroke and a vertical stroke extending downwards.

Marjorie DESAINTPAUL
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop followed by a horizontal stroke and a vertical stroke extending downwards.